



Rapport sur les comptabilités séparées 2022



BEKB

BCBE



Publication des fonds propres et des liquidités (Bâle III)

Rapport en vertu de la Circulaire FINMA 2016/1
« Publication - banques »

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
www.bcbe.ch

Contact

031 666 18 85
bcbe@bcbe.ch

Rédaction du Rapport de gestion

Barbara Nyfeler, Eveline Wittwer, textatelier.ch

Rédaction du Rapport de développement durable

Andreas Baumann

Rédaction du Rapport sur les comptabilités séparées

Siegfried Michel, Eveline Wittwer

Traduction

Christelle Mathys, Isabelle Montavon, Christine Murbach

Concept et design

NeidhartSchön SA

Photographie

Lea Moser, Rahel Nyffeler

Couverture:

Remo Schlapbach, coach financier à la BCBE
Simon et Nicole Schüpbach, clients de la BCBE

© Mars 2023

Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 16 mars 2023

Sommaire

Référence selon le standard minimal bâlois	Dénomination des tableaux	Page
KM1	Chiffres-clés essentiels réglementaires	5
OVA	Approche de la banque en matière de gestion des risques	6
OV1	Aperçu des positions pondérées par le risque	8
LI1 ¹	Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires	9
LI2	Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels / comptes consolidés)	11
LIA	Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires	12
CC1	Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte	13
CC2 ¹	Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan	-
CCA ²	Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et autres instruments TLAC	-
LR1	Ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier	14
LR2	Ratio de levier : présentation détaillée	15
LIQA	Liquidités : gestion du risque de liquidité	16
LIQ1	Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités	17
LIQ2	Liquidités : informations au sujet du ratio de financement	20
CRA	Risque de crédit : informations générales	24
CR1	Risque de crédit : qualité de crédit des actifs	25
CR2	Risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut	26
CRB	Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs	27
CRC	Risque de crédit : indications relatives aux techniques d'atténuation du risque	29
CR3	Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque	30
CRD	Risque de crédit : indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard	31
CR4	Risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard	32
CR5	Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard	33
CCRA	Risque de crédit de contrepartie : indications générales	34
CCR3	Risque de crédit de contrepartie : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard	35
CCR5	Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie	36
CCR8	Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales	37
MRA	Risque de marché : indications générales	38
MR1	Risques de marché : exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard	39
IRRBBA	Risques de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque	40
IRRBBA1	Risques de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et redéfinition des taux	43
IRRB1	Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et la valeur de rendement	44
ORA	Risques opérationnels : indications générales	45
Annexe 4	Gouvernance d'entreprise	46

¹ Le tableau CC2 a été intégré dans le tableau LI1.

² Cf bcbe.ch/instrumentsdefondspropres

Chiffres-clés essentiels réglementaires (KM1)

(en milliers de francs)

	a	c	e	
	31.12.2022	30.06.2022	31.12.2021	
Fonds propres pris en compte				
1	Fonds propres de base durs (CET1)	2 649 812	2 600 996	2 592 854
2	Fonds propres de base (T1)	2 649 812	2 600 996	2 592 854
3	Fonds propres totaux ¹	3 000 172	2 940 449	2 735 594
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)				
4	RWA	15 466 598	15 160 868	14 418 758
4a	Fonds propres minimaux	1 237 328	1 212 869	1 153 501
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)				
5	Ratio CET1 (%)	17,13	17,16	17,98
6	Ratio de fonds propres de base (%)	17,13	17,16	17,98
7	Ratio de fonds propres globaux (%) ¹	19,40	19,40	18,97
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)				
8	Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2,5 % dès 2019) (%)	2,50	2,50	2,50
11	Ensemble des exigences en volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2,50	2,50	2,50
12	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	11,13	11,16	10,97
Ratios cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)				
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (%)	4,00	4,00	4,00
12b	Volants anticycliques (art. 44a OFR) (%) ²	1,38		
12c	Ratio cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,18	7,80	7,80
12d	Ratio cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR, majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10,98	9,60	9,60
12e	Ratio cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	13,38	12,00	12,00
Ratio de levier Bâle III				
13	Engagement global (CHF)	40 997 251	40 533 880	40 102 019
14	Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	6,46	6,42	6,47
Ratio de liquidités (LCR)				
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité (CHF)	8 274 499	7 720 035	8 204 553
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie (CHF)	4 502 916	4 154 734	4 427 729
17	Ratio de liquidités, LCR (en %)	183,8	185,8	185,3
Ratio de financement (NSFR)				
18	Refinancement disponible stable (en CHF)	33 607 279	33 116 123	32 105 852
19	Refinancement stable nécessaire (en CHF)	21 437 757	21 233 285	20 620 433
20	Ratio de financement, NSFR (en %)	156,8	156,0	155,7

¹ La BCBE a procédé à une émission obligataire Tier 2 de 200 millions de francs en janvier 2022.

² Le Conseil fédéral a réactivé le volant anticyclique de fonds propres, sur proposition de la BNS. Par ailleurs, les banques doivent, à partir du 30 septembre 2022, augmenter leurs fonds propres de manière à assurer la couverture de leurs créances hypothécaires pour une part de 2,5 %.

Approche de la banque en matière de gestion des risques (OVA)

Rapport entre modèle d'affaires et profil de risque

Les indications relatives au profil de risque de la BCBE ainsi qu'au rapport entre celui-ci et le modèle d'affaires sont exposées dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque](#). Les compétences se rapportant à la définition et à l'application du profil de risque visé, ainsi que le reporting idoine sont quant à eux évoqués dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#). Les risques associés au modèle d'affaires sont abordés dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Catégories de risques](#).

Structure de la gouvernance du risque

Les compétences et les responsabilités à l'échelon du Conseil d'administration et de la Direction générale sont décrites dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#). Le rôle de l'unité organisationnelle Gestion des risques est exposé dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Gestion des risques](#).

L'unité Gestion des risques est indépendante. Sur le plan organisationnel, elle est séparée des unités de la banque dont les activités sous-tendent la prise de risques. En principe, les niveaux de compétence au sein de la structure organisationnelle sont les suivants :

- **responsabilité en matière de risques** : le Conseil d'administration ;
- **prise de risques** : en premier lieu la Direction générale, qui peut déléguer des compétences à l'unité organisationnelle correspondante ;
- **contrôle des risques** : en principe les instances concernées (première ligne de défense, SCI) ainsi que les unités organisationnelles Gestion des risques et Compliance (deuxième ligne de défense).

En ce qui concerne la gestion des risques, la BCBE est organisée selon le modèle des « trois lignes de défense ». La structure hiérarchique opérationnelle représente la première ligne de défense. Elle a pour but de concevoir des processus des affaires efficaces, y compris la définition et la mise en œuvre des activités de contrôle y relatives (SCI). Les fonctions de gestion des risques et de compliance constituent la deuxième ligne de défense. Grâce aux contrôles qu'il effectue, l'organe de révision interne fait office de troisième ligne de défense. Il est indépendant de la Direction générale.

Canaux utilisés pour communiquer la culture de risque au sein de la banque

Un code ainsi que des normes de conduite sont ancrés dans notre stratégie, nos principes stratégiques et nos standards de service qui sont publiés sur le site de la BCBE.

Informations complémentaires sur

bcbe.ch/strategie

bcbe.ch/standardsdeservice

En outre, la banque édicte et met en pratique des règlements et des directives, et applique un échange d'informations régulier entre les première et deuxième lignes de défense (Gestion des risques et Compliance). Le Conseil d'administration et la Direction générale commu-

niquent aux collaborateurs la politique de risque définie, lors de séances d'information ou au moyen de bulletins d'information électroniques publiés sur Intranet ou envoyés par courriel.

Portée et caractéristiques principales des systèmes de mesure des risques

Des informations détaillées sur l'évaluation des risques se trouvent dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO.](#)

Le système de mesure des risques est constitué d'étalons de mesure des risques et de limites correspondantes. Selon le domaine d'application, on recourra soit à des indicateurs, soit, si possible, à des mesures quantitatives du risque.

- **Indicateurs** : mesures de comptage liées à la fréquence et aux degrés de dommages. Elles sont généralement utilisées dans le domaine des risques opérationnels.
- **Mesures quantitatives du risque** : mesures liées directement aux monnaies (volumes, positions pondérées par le risque [RWA], volatilité, pertes attendues, etc.). Elles sont généralement utilisées dans le domaine des risques financiers purs.

Des informations complémentaires sur les systèmes de mesure spécifiques aux risques sont fournies dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Catégories de risques.](#)

Description des processus dédiés au reporting des risques

L'*Enterprise Risk Model* (ERM) sert de base au rapport semestriel « Contrôle des risques », qui présente l'ensemble des risques pour la banque. Ce rapport est soumis annuellement au Conseil d'administration et semestriellement au comité d'audit et des risques et à la Direction générale. En vertu de la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise - banques », l'établissement de ce rapport incombe à l'unité organisationnelle Gestion des risques (Contrôle des risques). L'épuisement de la tolérance au risque (Conseil d'administration) et du budget de risque (Direction générale) fait l'objet d'un rapport trimestriel soumis à l'organe ERM.

Informations qualitatives sur les tests de résistance

Les tests de résistance employés sont abordés dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de taux.](#)

Par ailleurs, la BCBE effectue des tests de résistance pour déterminer tous les risques financiers (et en particulier les risques de crédit ainsi que les risques de taux et de marché).

Stratégies et processus afférents à la gestion des risques

L'évaluation des risques est développée dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2 CO.](#)

Indépendamment des supérieurs hiérarchiques et en sus de l'évaluation annuelle selon le rapport « Contrôle des risques », l'unité organisationnelle Gestion des risques vérifie que les limites de risque définies soient respectées.

Aperçu des positions pondérées par le risque (OV1)

(en milliers de francs)

	a	b	c
	RWA 31.12.2022	RWA 30.06.2022	Fonds propres minimaux 31.12.2022
1 Risque de crédit (sans les CCR [risque de crédit de contrepartie])	14 109 135	13 689 030	1 128 731
2 - dont déterminé selon l'approche standard (AS)	13 911 825	13 494 268	1 112 946
6 Risque de crédit de contrepartie (CCR)	55 183	105 688	4 415
7b - dont déterminé par la méthode de la valeur de marché	54 534	104 935	4 363
9 - dont déterminé par une autre approche (CCR)	649	753	52
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	12 322	18 006	986
14a Investissements dans des placements collectifs gérés - approche simplifiée	302 111	333 701	24 169
15 Risque de règlement	141 944	168 619	11 356
20 Risque de marché	28 947	41 070	2 316
21 - dont déterminé selon l'approche standard	28 947	41 070	2 316
24 Risque opérationnel	816 956	804 755	65 356
27 Total	15 466 598	15 160 868	1 237 328

Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (LI1)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	f	g	Références
	Valeurs comptables selon le cercle de consolidation comptable ¹	Valeurs comptables selon le cercle de consolidation réglementaire ¹	Valeurs comptables				
			selon les prescriptions sur les risques de crédit	selon les prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	selon les prescriptions sur les risques de marché	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumises à déduction	
Actifs							
Liquidités	8 438 579	8 438 579			7 959		
Créances sur les banques	165 426	165 426			146 667		
Créances résultant d'opérations de financement de titres	13 878			13 878	13 878		
Créances sur la clientèle	1 708 680	1 708 680			300 559		
Créances hypothécaires	25 950 848	25 950 848					
Opérations de négoce	7 499		561		7 226		
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12 165			12 165	4 010		
Immobilisations financières	2 294 747	2 286 404			93 687		
Comptes de régularisation	29 033	29 033			24		
Participations	69 348	42 349				26 999	
Immobilisations corporelles	210 011	210 011					
Valeurs immatérielles							
Autres actifs	857 048	857 048			0		
Total actifs	39 757 263	39 688 939		26 043	574 009	26 999	
Fonds étrangers							
Engagements envers les banques	281 965				32 902	249 063	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 225 000			1 225 000			
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	27 303 953				516 873	26 787 080	
Engagements résultant d'opérations de négoce							
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	21 970			21 970	8 870		
Obligation de caisse	80 555					80 555	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 659 000					7 659 000	
Comptes de régularisation	120 860					120 860	
Autres passifs	47 768				14	47 754	
Provisions	249 909					249 909	
Total engagements	36 990 980			1 246 970	558 659	35 194 220	

Fonds propres

Réserves pour risques bancaires généraux	523 150	
Capital social	186 400	
- dont reconnu en qualité de CET1	186 400	A
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfices reportés / bénéfice de la période concernée	2 069 948	
(Propres parts du capital)	-13 215	B
Total des fonds propres	2 766 283	

¹ Les cercles de consolidation comptable et réglementaire sont identiques.

Les positions au bilan en monnaie étrangère sont soumises aux prescriptions sur les risques de crédit et sur les risques de marché.

Cercles de consolidation

En vertu de l'art. 7, al. 2 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), le périmètre de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe présentes dans le secteur financier au sens des art. 4 et 22 de l'ordonnance sur les banques (OB). La BCBE ne détenait au 31 décembre 2022 aucune filiale sujette à consolidation. De même, les comptes des exercices précédents n'incluent aucune filiale sujette à consolidation. Les participations principales non consolidées dont il est tenu compte pour le calcul des fonds propres sont traitées comme suit :

Raison sociale	Siège	Activités	Traitement pour le calcul des fonds propres	
			Déduction	Pondération
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA	Zurich	Institution d'émission de lettres de gage	X	
Jungfraubahn Holding AG	Interlaken	Remontées mécaniques		X
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG	Ittigen	Résidence pour personnes âgées		X
aity AG	Köniz	Prestataire de services TIC		X
Berimag AG	Berne	Gestion d'immeubles		X

Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels / comptes consolidés) (LI2)

(en milliers de francs)

		a	b	d	e
		Total	Positions soumises à :		
			des prescriptions sur les risques de crédit	des prescrip- tions sur les risques de crédit de contrepartie	des prescriptions sur les risques de marché
1	Valeurs comptables des actifs au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	39 757 263	39 688 939	26 043	574 009
2	Valeurs comptables des engagements au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	1 796 759		1 246 970	558 659
3	Montant net au niveau du cercle de consolidation réglementaire	37 960 503	39 688 939	-1 220 927	15 350
4	Positions hors bilan	948 943	450 731		
10	Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	38 909 446	40 139 670	-1 220 927	15 350

Explications relatives aux différences entre les valeurs comptables et les valeurs réglementaires (LIA)

En vertu de l'art. 7, al. 2 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR), le cercle de consolidation des dispositions relatives aux fonds propres et à la répartition des risques englobe toutes les sociétés du groupe présentes dans le secteur financier au sens des art. 4 et 22 de l'ordonnance sur les banques (OB). La BCBE ne détenait au 31 décembre 2022 aucune filiale sujette à consolidation. De même, les comptes des exercices précédents n'incluent aucune filiale sujette à consolidation.

Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte (CC1)

(en milliers de francs)

	31.12.2022	Références	
Fonds propres de base durs (CET1)			
1	Capital social émis et libéré, pleinement éligible	186 400	A
2	Réserves issues des bénéficiaires y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice reporté et de la période concernée	2 448 892	
3	Réserves issues du capital	54 734	
6	= fonds propres de base durs, avant ajustements réglementaires	2 690 026	
16	Positions nettes longues en propres instruments CET1	-13 215	B
18	Participations non qualifiées (max. 10 %) dans le secteur financier (montant excédant le seuil 1) (titres CET1)	-26 999	
28	= somme des ajustements relatifs au CET1	-40 214	
29	= fonds propres de base durs nets (net CET1)	2 649 812	
45	= fonds propres de base (net tier 1 = net CET1 + net AT1)	2 649 812	
Fonds propres complémentaires (T2)¹			
46	Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	200 000	
50	Corrections de valeurs ; provisions et amortissements de prudence ; réserves forcées relatives aux immobilisations financières	150 360	
58	Fonds propres complémentaires (net T2)	350 360	
59	= fonds propres réglementaires totaux (net T1 + T2)	3 000 172	
60	Somme des positions pondérées par le risque	15 466 598	
Ratios de fonds propres			
61	Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	17,13	
62	Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	17,13	
63	Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	19,40	
64	Exigences de CET1 selon les standards minimaux de Bâle (exigences minimales + volant de fonds propres + volant anticyclique + volant de fonds propres relatif aux établissements d'importance systémique) (en % des positions pondérées par le risque)	7,00	
65	- dont volant de fonds propres selon les standards minimaux de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	2,50	
68	CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction des exigences minimales et cas échéant des exigences TLAC couvertes par du CET1) (en % des positions pondérées par le risque)	11,13	
68a	Exigences globales de CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	9,18	
68b	- dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44 a OFR (en % des positions pondérées par le risque) ²	1,38	
68c	CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	15,20	
68d	Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	10,98	
68e	T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	17,00	
68f	Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées du volant anticyclique (en % des positions pondérées par le risque)	13,38	
68g	Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque) Montants inférieurs aux seuils (avant pondération) ³	19,40	
Plafonds relatifs à la prise en compte dans le T2			
76	Correctifs de valeurs éligibles dans le T2 dans le cadre de l'approche AS-BRI	150 360	
77	Plafond relatif à la prise en compte des correctifs dans l'AS-BRI	178 180	

¹ La BCBE a procédé à une émission obligatoire Tier 2 de 200 millions de francs en janvier 2022.

² Le Conseil fédéral a réactivé le volant anticyclique de fonds propres, sur proposition de la BNS. Par ailleurs, les banques doivent, à partir du 30 septembre 2022, augmenter leurs fonds propres de manière à assurer la couverture de leurs créances hypothécaires pour une part de 2,5 %.

³ La BCBE déduit l'ensemble des positions du CET1.

Ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier (LR1)

(en milliers de francs)

Objet		
1	Total des actifs selon les états financiers publiés	39 757 263
2	Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes, mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-26 999
4	Ajustements relatifs à des dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	41 549
5	Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (<i>securities financing transactions</i> , SFT) (Cm 52 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	13 878
6	Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	1 211 560
7	Autres ajustements	
8	Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	40 997 251

La somme des actifs rapportée à la ligne 1 et le total du bilan sont identiques.

Ratio de levier : présentation détaillée (LR2)

(en milliers de francs)

Objet	a	b
	31.12.2022	31.12.2021
Expositions bilantaires		
1 Opérations bilantaires (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	39 757 263	38 976 394
2 (Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-26 999	-45 086
3 Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	39 730 264	38 931 308
Expositions en dérivés		
4 Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	12 165	17 226
5 Majorations de sécurité (<i>add-on</i>) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	29 384	29 649
11 Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)	41 549	46 875
12 Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, cf. Cm 57 Circ.-FINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 Circ.-FINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 Circ.-FINMA 15/3	13 878	
16 Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	13 878	
Autres expositions hors bilan		
17 Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédits	7 298 706	7 752 187
18 (Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	-6 087 145	-6 628 351
19 Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	1 211 560	1 123 836
Fonds propres pris en compte et exposition globale		
20 Fonds propres de base (Tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA 15/3)	2 649 812	2 592 854
21 Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	40 997 251	40 102 019
Ratio de levier		
22 Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	6,46%	6,47%

Liquidités : gestion du risque de liquidité (LIQA)

Pour obtenir des informations sur la gestion des risques de liquidité (en ce qui concerne les stratégies, la structure et l'organisation de la gestion des liquidités, la stratégie de refinancement, l'explication du recours à des tests de résistance), il y a lieu de se référer au Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risque de liquidité. Les données quantitatives en relation avec la détention de liquidités sont présentées dans le tableau « Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (LIQ1) ».

Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (LIQ1)

(en milliers de francs)

		1 ^{er} trimestre 2022		2 ^e trimestre 2022		3 ^e trimestre 2022		4 ^e trimestre 2022	
		Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
A. Actifs liquides de haute qualité (HQLA)									
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		8 700 153		8 079 296		7 758 888		8 292 752
B. Sortie de trésorerie									
2	Dépôts de détail	17 781 900	1 660 883	17 938 245	1 706 671	18 071 790	1 734 574	18 137 049	1 742 652
3	- dont dépôts stables	4 096 974	204 849	3 652 874	182 644	3 610 919	180 546	3 584 816	179 241
4	- dont dépôts moins stables	13 684 926	1 456 034	14 285 371	1 524 028	14 460 871	1 554 028	14 552 232	1 563 412
5	Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	3 587 677	2 241 757	3 317 516	2 015 903	3 240 841	1 957 015	3 362 763	1 899 227
6	- dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale								
7	- dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	3 587 058	2 241 138	3 316 160	2 014 546	3 234 796	1 950 971	3 359 660	1 896 125
8	- dont titres de créances non garantis	619	619	1 357	1 357	6 044	6 044	3 102	3 102
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés		791						
10	Autres sorties de trésorerie	2 712 092	475 936	2 588 916	454 486	2 584 116	399 688	2 689 200	447 915
11	- dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions	22 864	22 864	17 926	17 926	17 702	17 702	18 631	18 631
12	- dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, titres de créance garantis, autres instruments	68 722	68 722	63 411	63 411	1 967	1 967	34 020	34 020

	structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, sociétés ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues								
13	- dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	2 620 506	384 349	2 507 579	373 149	2 564 447	380 020	2 636 550	395 265
14	Autres engage- ments de finance- ment contractuels	467 006	457 894	632 051	550 559	555 139	511 704	488 269	435 409
15	Autres engage- ments de finance- ment condition- nels	228 197	11 410	226 237	11 312	218 149	10 907	219 902	10 995
16	Somme des sor- ties de trésorerie		4 848 671		4 738 931		4 613 889		4 536 199
C. Entrées de trésorerie									
17	Opérations de fi- nancement garan- ties (p. ex. <i>reverse repos</i>)	139 676	992	61 449		65 906		132 772	
18	Entrées de tréso- rie provenant des expositions pleinement per- formantes	175 907	33 972	323 682	111 364	254 461	84 526	266 524	85 291
19	Autres entrées de trésorerie	11 924	11 924	216	216	29 406	29 406	28 634	28 634
20	Somme des en- trées de trésore- rie	327 507	46 888	385 347	111 580	349 773	113 932	427 930	113 925
21	Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)		8 700 153		8 079 296		7 758 888		8 292 752
22	Somme nette des sorties de trésore- rie		4 801 783		4 627 351		4 499 956		4 422 273
23	Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)		181,2%		174,6%		172,4%		187,5%

Commentaires sur le ratio de liquidités à court terme (*liquidity coverage ratio* [LCR])

Le ratio de liquidités (*liquidity coverage ratio* [LCR]) a pour but de garantir que les banques détiennent suffisamment d'actifs liquides de haute qualité (*high quality liquid assets* [HQLA]) pour pouvoir couvrir en tout temps les sorties nettes de trésorerie attendues dans un scénario de résistance reposant sur des hypothèses de sorties et d'entrées de trésorerie à 30 jours. Le LCR minimum exigible de 100 % a été respecté.

La moyenne mensuelle figurant dans le tableau LIQ1 est calculée à partir des trois montants rapportés dans l'état des liquidités mensuel du trimestre correspondant.

Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

Le ratio de liquidités à court terme a baissé durant le deuxième trimestre et est remonté vers la fin d'année. Le remboursement de l'impôt anticipé a accru la part des HQLA détenus sous forme d'avoirs auprès de la Banque nationale suisse (BNS). Le ratio reste sensiblement supérieur au niveau requis, qui est actuellement de 100 %.

Parmi les autres flux de trésorerie, aucune transaction significative n'a été effectuée, qui soit déterminante pour le calcul du LCR ou pour l'évaluation du profil de liquidités.

Composition des actifs liquides de haute qualité

Les HQLA sont constitués à 85 % d'actifs de catégorie 1, dont 97 % sont des avoirs détenus auprès de la BNS. Les actifs de catégorie 2 sont constitués principalement d'emprunts émis par la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses.

Concentration des sources de refinancement

Les prêts à la clientèle sont refinancés principalement par des fonds de la clientèle et par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. La BCBE n'est dépendante d'aucun gros client ; les dépôts d'épargne proviennent majoritairement de l'activité de détail.

Il n'y a pas de concentration notable des sources de refinancement. Une contrepartie a excédé, au cours de la période sous revue, le seuil de 0,5 % de la somme de bilan par ses engagements de financement non garantis.

Expositions en dérivés

Les entrées et sorties de trésorerie liées à des expositions en dérivés prennent en considération tous les flux nets attendus sur la base d'échéances contractuelles. L'approche rétrospective est utilisée pour quantifier un besoin éventuel accru de liquidités en raison des fluctuations de valeur des dérivés. Les sorties de trésorerie qui en résultent ne représentent qu'une part infime de l'ensemble des sorties nettes de trésorerie (moins de 0,5 %) ; leur influence sur le LCR au cours de la période sous revue a été minime.

Asymétries de devises dans le LCR

Les opérations en devises sont accessoires ; elles n'entrent pas dans le cœur de métier de la banque. Pour aucune devise, les engagements n'excèdent 5 % de la totalité des engagements inscrits au bilan. Par conséquent, aucune devise ne présente de risque de liquidité significatif. Il n'y a donc pas d'asymétrie de devises dans le LCR.

Gestion des liquidités

L'unité organisationnelle ALM / Treasury évalue et surveille la gestion des liquidités. Elle gère les liquidités de la banque en respectant les prescriptions légales et le seuil de tolérance au risque défini par le Conseil d'administration. La Direction générale définit les paramètres de mesure et le budget risque, et elle veille à assurer durablement des liquidités suffisantes.

Liquidités : informations au sujet du ratio de financement (LIQ2)

(en milliers de francs)

		31.12.2022				
		a	b	c	d	e
		Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle			Valeurs pondérées	
		Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an	
Indications sur le refinancement stable disponible (available stable funding, ASF)						
1	Instruments de fonds propres				3 000 173	3 000 173
2	Fonds propres réglementaires				3 000 173	3 000 173
3	Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises :	23 526 959	198 703	9 985	55 303	21 706 049
5	Dépôts stables	5 771 145	1 077	1 046	19 125	5 503 730
6	Dépôts moins stables	17 755 813	197 627	8 939	36 178	16 202 319
7	Moyens de financement provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (<i>whole-sale</i>) :	2 862 255	359 204	5 102	1 211 215	2 431 452
8	Dépôts opérationnels					
9	Dépôts non opérationnels	2 862 255	359 204	5 102	1 211 215	2 431 452
10	Engagements adossés à des actifs interdépendants					
11	Autres engagements :	117 614	1 549 055	433 000	6 275 076	6 469 606
12	Engagements résultant d'opérations en dérivé				21 970	
13	Autres engagements et instruments de fonds propres	117 614	1 549 055	433 000	6 253 106	6 469 606
14	Total du refinancement stable disponible					33 607 279

Indications relatives au refinancement stable requis (required stable funding, RSF)

15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) NSFR					540 758
16	Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	105 472	-0			52 736
17	Crédits et titres performants :	1 301 187	2 827 932	2 140 032	21 918 701	20 533 024
18	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA des catégories 1 et 2a					
19	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors catégorie 1 ou 2a ou non garantis	1 172	13 877			2 257
20	Crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des États, des banques centrales et des autres corporations de droit public, dont :	1 300 015	1 620 402	611 766	2 990 101	4 307 677
21	Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI					

BCBE Rapport sur les comptabilités séparées 2022

22	Créances hypothécaires performantes, dont :	1 179 952	1 515 252	18 705 978	16 020 503
23	Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI	1 179 952	1 515 252	18 705 978	16 020 503
24	Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse	13 701	13 014	222 622	202 586
25	Actifs adossés à des engagements dépendants				
26	Autres actifs :	8 343		288 618	283 545
27	Matières premières physiques, y c. or	8 343			7 092
28	Actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales				
29	Actifs NSFR sous forme de dérivés			12 165	
30	Passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise			4 394	4 394
31	Tous les autres actifs résiduels			272 059	272 059
32	Éléments hors bilan	553 897			27 695
33	Total du refinancement stable requis				21 437 757
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)				156,8%

(en milliers de francs)

30.09.2022

	a	b	c	d	e
	Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle			Valeurs pondérées	
Sans échéance	< 6 mois	≥ 6 mois à < 1 an	≥ 1 an		

Indications sur le refinancement stable disponible (available stable funding, ASF)

1	Instruments de fonds propres				2 936 258	2 936 258
2	Fonds propres réglementaires				2 936 258	2 936 258
3	Autres instruments de fonds propres					
4	Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises :	23 541 993	147 866	8 270	44 517	21 665 340
5	Dépôts stables	5 846 252	2 494	1 394	15 133	5 572 766
6	Dépôts moins stables	17 695 741	145 372	6 876	29 384	16 092 574
7	Moyens de financement provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (whole-sale) :	2 464 116	107 674	8 840	1 216 855	2 281 937
8	Dépôts opérationnels					
9	Dépôts non opérationnels	2 464 116	107 674	8 840	1 216 855	2 281 937
10	Engagements adossés à des actifs interdépendants					
11	Autres engagements :	115 099	995 553	418 000	6 207 108	6 376 673
12	Engagements résultant d'opérations en dérivé				39 435	
13	Autres engagements et instruments de fonds propres	115 099	995 553	418 000	6 167 673	6 376 673
14	Total du refinancement stable disponible					33 260 208

Indications relatives au refinancement stable requis (required stable funding, RSF)

15	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) NSFR					493 235
16	Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	109 910	-1			54 955
17	Crédits et titres performants :	928 817	2 988 419	1 920 257	22 154 631	20 466 840
18	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA des catégories 1 et 2a					
19	Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors catégorie 1 ou 2a ou non garantis	1 647	38 668			6 047
20	Crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des États, des banques centrales et des autres corporations de droit public, dont :	927 171	1 969 886	359 017	3 185 033	4 335 315
21	Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI					
22	Créances hypothécaires performantes, dont :		967 927	1 551 239	18 743 163	15 922 039
23	Comportant une pondération-risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche AS-BRI		967 927	1 551 239	18 743 163	15 922 039
24	Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse		11 937	10 001	226 435	203 439
25	Actifs adossés à des engagements dépendants					
26	Autres actifs :	8 143			354 870	335 044
27	Matières premières physiques, y c. or	8 143				6 922
28	Actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales					
29	Actifs NSFR sous forme de dérivés				26 748	
30	Passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise				7 887	7 887
31	Tous les autres actifs résiduels				320 235	320 235
32	Éléments hors bilan		559 847			27 992
33	Total du refinancement stable requis					21 378 066
34	Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)					155,6%

Explications concernant le ratio de financement (net stable funding ratio, NSFR)

Le ratio de financement (*net stable funding ratio*, NSFR) doit garantir que la stabilité du financement d'une banque à l'horizon d'un an est assurée en permanence. Le NSFR correspond au rapport entre le financement stable disponible (au numérateur : *available stable funding*, ASF) et le financement stable exigé (au dénominateur : *required stable funding*, RSF), avec des pondérations différentes selon la durabilité et la durée des opérations.

Les données figurant dans le tableau LIQ2 se rapportent à chaque fois à la fin de trimestre.

Facteurs d'influence significatifs et variations significatives intervenues durant la période sous revue

Le financement stable disponible (ASF) se compose principalement de dépôts de la Clientèle privée et des petites entreprises (65 % environ), de capitaux à long terme issus du marché des capitaux (22 % environ) et des fonds propres (9 % environ). Le financement stable exigé (RSF) est constitué pour l'essentiel de créances hypothécaires.

Le ratio de financement a oscillé entre 155 et 157 % pendant la période sous revue. Il dépasse nettement le niveau exigé qui est de 100 %.

Risque de crédit : informations générales (CRA)

Manière dont le modèle d'affaires impacte les composantes du profil de risque de crédit

La stratégie de risque faible développée dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque](#) constitue la base du profil de risque de crédit de la BCBE. Les règles applicables aux opérations de crédit figurent dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de crédit](#).

La BCBE est une banque universelle, qui concentre ses activités sur les cantons de Berne et de Soleure. Partant, les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises sont principalement exposés au risque de crédit. À noter que les crédits garantis par hypothèque représentent la grande partie du portefeuille de crédit.

Critères et approches utilisés pour déterminer les normes internes de gestion du risque de crédit et les limites afférentes au risque de crédit

La tolérance au risque et le budget de risque sont exposés dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Tolérances au risque](#). En matière de risque de crédit, la BCBE gère et surveille un portefeuille d'indicateurs sur la base de la tolérance au risque et des budgets de risque. Cette dernière est fixée annuellement par le Conseil d'administration. En se fondant sur la tolérance au risque, la Direction générale définit et délègue le budget de risque.

Structure et organisation de la fonction de gestion et de contrôle du risque de crédit

Les compétences et responsabilités organisationnelles sont décrites dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#). Les techniques et systèmes visant à contrôler le risque de crédit figurent quant à eux dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de crédit](#).

Interactions entre la gestion du risque de crédit, le contrôle du risque de crédit ainsi que les fonctions en charge de la compliance et de l'audit interne

La gestion des risques à l'échelle de la banque repose sur un système de trois lignes de défense qui effectuent, indépendamment les unes des autres, des contrôles et des analyses.

Portée et contenu du reporting relatif aux expositions en risque de crédit ainsi qu'à la gestion du risque de crédit fourni à la Direction générale et à l'organe préposé à la haute direction et au contrôle

La portée et le contenu du reporting relatif aux risques de crédit figurent dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#).

Risque de crédit : qualité de crédit des actifs (CR1)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d
	Valeurs comptables brutes des			
	Positions en défaut ¹	Positions pas en défaut	Corrections de valeur / amortissements	Valeurs nettes
1 Créances (sans les titres de dette)	265 904	27 880 707	-307 779	27 838 832
2 Titres de dette	23 963	2 162 525	-33 784	2 152 704
3 Expositions hors bilan	23 618	912 050		935 668
4 Total	313 486	30 955 282	-341 563	30 927 205

¹ Correspond à la définition selon AS-BRI, laquelle comprend les positions en souffrance et compromises. Indices habituels de positions en défaut : insolvabilité, non-paiement, report.

L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Intérêts en souffrance](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur](#).

Risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (CR2)

(en milliers de francs)

	a
1 Créances et titres de dette en défaut ¹ , à la fin de la période précédente	369 130
2 Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	29 997
3 Positions retirées du statut « en défaut »	-65 899
4 Montants amortis	-1 655
5 Autres changements	-18 087
6 Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence	313 486

¹ Correspond à la définition selon AS-BRI, laquelle comprend les positions en souffrance et compromises. Indices habituels de positions en défaut : insolvabilité, non-paiement, report.

L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Intérêts en souffrance](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur](#).

Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (CRB)

Positions en souffrance et compromises

Aucune différenciation n'est faite entre les notions de « en souffrance » et de « compromis » utilisées à des fins comptables et les notions réglementaires de « en souffrance » et de « compromis ». L'identification et le traitement des intérêts en souffrance et des positions compromises sont décrits dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Intérêts en souffrance](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur](#).

(en milliers de francs)

	à vue	dénonçable	échéance				Total
			≤ 3 mois	> 3 mois et ≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans	
Segmentation du risque crédit - échéances résiduelles							
Créances en souffrance non compromises	8 085						8 085
Créances compromises	85 759	1 907	20 900	24 242	92 733	32 278	257 819
Corrections de valeur pour positions compromises	43 991		8 171	10 854	29 623	2 872	95 510
Positions amorties au cours de l'exercice							1 655

	Créances en souffrance non compromises	Créances compromises	Corrections de valeur pour positions compromises
Segmentation du risque crédit - branches			
Agriculture, sylviculture et pêche	42	1 182	585
Industries extractives		1 200	
Industrie manufacturière	100	94 110	46 060
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	45	368	285
Production et distribution d'eau	0		
Construction	57	5 487	2 237
Commerce	50	8 410	3 497
Transports et entreposage	89	1 892	1 182
Hébergement et restauration	607	60 255	15 180
Information et communication		696	141
Activités immobilières	541	14 381	4 970
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	17	6 931	296
Activités de services administratifs et de soutien	5	2 967	100
Administration publique	0		
Enseignement	0	744	291
Santé humaine et action sociale	307	1 425	1 383
Arts, spectacles et activités récréatives	1	6 799	5 324
Autres activités de services / Activités des ménages	6 222	50 971	13 980
Total	8 085	257 819	95 510

Positions de restructuration (*recovery*) au 31 décembre 2022

Les positions de restructuration sont des engagements d'entreprises ou de particuliers dans le cadre desquels des mesures d'assainissement, de restructuration ou de liquidation doivent être mises en œuvre. Les positions de restructuration sont principalement identifiées sur la base de la notation interne et des caractéristiques suivantes :

- affaires ne se développant pas conformément à la politique de crédit, engendrant des pertes opérationnelles ou dont les perspectives sont négatives ;
- arriérés ou dépassements également auprès de créanciers tiers ;
- implication dans un moratoire ou une procédure de poursuite, surendettement ;
- débiteur affichant un manque ou une absence de coopération.

Positions compromises			Positions non compromises
Valeur brute	Corrections de valeur	Valeur nette	Valeur brute
79 541	-36 517	43 025	31 593

Risque de crédit géographique

Les prêts à la clientèle à l'étranger, pondérés en fonction du risque, représentent moins de 15 % du total des prêts à la clientèle. C'est pourquoi aucune répartition géographique ne sera présentée.

Risque de crédit : indications relatives aux techniques d'atténuation du risque (CRC)

Caractéristiques centrales des normes internes et processus en matière de netting appliqué au bilan ainsi qu'au hors bilan, avec indication de l'ampleur de l'utilisation de ces mesures

Au sens d'une politique de risque conservatrice et dans un esprit de transparence, la BCBE renonce à appliquer un netting tant au bilan qu'au hors bilan.

Caractéristiques centrales des normes internes et processus pour évaluer et gérer les garanties

Les garants sont régulièrement soumis à des contrôles de qualité. Pour cela, la BCBE se sert de ses propres évaluations et recourt à des notations externes. Sur le plan organisationnel, la surveillance et l'autorisation de garanties sont séparées.

Informations sur les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit en ce qui concerne les instruments d'atténuation du risque (p. ex. en fonction des garants, des sûretés et des donneurs de protection par dérivés de crédit)

Étant donné que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des garanties négociables et des espèces, et que les sûretés couvrant les affaires avec la clientèle sont essentiellement libellées en francs suisses, les concentrations en termes de risque de marché ou de risque de crédit sont considérées comme minimales. Dans les affaires interbancaires, la prise de garanties intervient quotidiennement. La BCBE ne prend actuellement aucun engagement en matière de dérivés de crédit. Les garanties sont affectées à d'autres positions présentant un risque de crédit émises par la même entité ; elles sont surveillées afin de prévenir tout risque de concentration.

Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque (CR3)

(en milliers de francs)

		a	b1	b	d
		Positions sans couverture / valeurs comptables ¹	Positions couvertes / valeurs comptables	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières
1	Prêts (sans les titres de dette)	26 078 218	1 760 614	1 574 373	186 241
2	Titres de dette	2 147 852	4 852		4 852
3	Total	28 226 070	1 765 466	1 574 373	191 093
4	- dont en défaut	152 560	22 537	10 675	11 862

¹ Selon Bâle III, les gages immobiliers ne constituent pas une technique de réduction des risques. Partant, ils figurent dans la colonne a.

L'aperçu des créances garanties figure dans le [Rapport de gestion > Informations concernant les positions du bilan > Couverture des créances, opérations hors bilan et créances compromises](#).

Risque de crédit : indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard (CRD)

Si disponibles, les notations externes émises par Standard & Poor's sont utilisées pour les positions « Gouvernements centraux et banques centrales », « Banques et négociants en valeurs mobilières », « Collectivités de droit public » et « Entreprises ». S'agissant des valeurs mobilières, les notations de Standard & Poor's spécifiques aux émissions sont utilisées.

Risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (CR4)

(en milliers de francs)

		a	b	c		d	e	f
		Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent risque (CCF) et après mesures d'atténuation du risque (CRM)				
Catégories de positions		Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	RWA	Densité RWA	
1	Gouvernements centraux et banques centrales	9 191 944		9 325 058		20	0,000	
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	238 697	13 619	239 799	6 820	67 397	0,273	
3	Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	612 270	144 992	654 476	72 496	353 027	0,486	
4	Entreprises	3 107 175	305 865	3 098 178	249 074	1 717 318	0,513	
5	Retail	26 111 015	471 192	25 943 588	122 342	11 641 043	0,447	
6	Titres de participation	117 141		117 141		129 587	1,106	
7	Autres positions	205 294		205 294		43 898	0,214	
8	Total	39 583 536	935 668	39 583 536	450 731	13 952 290		

Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard (CR5)

(en milliers de francs)

Catégories de positions / pondération du risque	a	c	d	e	f	g	h	j
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	150 %	Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
1 Gouvernements centraux et banques centrales	9 324 960	98						9 325 058
2 Banques et négociants en valeurs mobilières		188 401		56 909	204	1 096	9	246 619
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	3 694	217 350	26 786	357 182	1 475	120 485		726 972
4 Entreprises	75 638	1 848 636	51 999	76 146	14 186	1 280 584	63	3 347 252
5 Retail	30 250	2 580	21 318 989		2 147 261	2 563 681	3 169	26 065 930
6 Titres de participation						92 251	24 891	117 141
7 Autres positions	161 396					43 898		205 294
8 Total	9 595 938	2 257 066	21 397 774	490 237	2 163 125	4 101 995	28 132	40 034 268
9 - dont créances couvertes par gage immobilier			21 397 774		416 349	2 641 987		24 456 110
10 - dont créances en souffrance	942	144				9 420	3 233	13 739

Risque de crédit de contrepartie : indications générales (CCRA)

Les processus fondamentaux permettant d'identifier, d'évaluer et de réduire le risque de crédit de contrepartie dans les prêts accordés à la clientèle, les affaires interbancaires et les immobilisations financières sont évoqués dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de crédit](#).

Dans le livre de négoce, le risque de crédit de contrepartie est réduit par l'application de limites *de minimis* et de limites de position. Dans les livres de la banque, les positions conclues avec des contreparties centrales (CCP) sont utilisées exclusivement à des fins de couverture. Par ailleurs, la structure des notations des placements à revenu fixe est soumise à des exigences élevées.

Dans le cadre du négoce de gré à gré (*over-the-counter* [OTC]) des produits dérivés, les valeurs de remplacement et les volumes des contrats par contrepartie sont limités. La prise de garanties pour couvrir les valeurs de remplacement intervient quotidiennement. Dans le cadre du négoce indirect des options et contrats à terme traités en Bourse, des limites de courtage restreignent le risque de crédit de contrepartie. Dans le cadre des engagements sur la clientèle, des directives limitent le volume maximal des contrats ainsi que la marge maximale par rapport à la fortune du client.

Étant donné la fourchette étroite et l'approche prudente du système de limitation, les risques de crédit de contrepartie sont considérés comme minimes. Étant donné que les garanties remises en couverture de dérivés sont presque exclusivement des espèces, l'exposition à des risques de type *wrong-way* est considérée comme minime. Le taux de refinancement sur le marché des capitaux est relativement faible. Les prêts sont garantis par des dépôts de la clientèle et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage.

Risque de crédit de contrepartie : positions par catégories de positions et pondération du risque selon l'approche standard (CCR3)

(en milliers de francs)

Catégories de positions / pondération du risque	c	d	e	f	h	i
	20 %	50 %	75 %	100 %	autres	Total des positions soumises au risque de crédit
1 Gouvernements centraux et banques centrales						
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	16 812	38 534				55 345
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement						
4 Entreprises				9 597	7 250	16 847
5 Retail			10 715	14 266		24 981
6 Participations						
7 Autres positions						
9 Total	16 812	38 534	10 715	23 863	7 250	97 174

Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (CCR5)

(en milliers de francs)

	a	b	c	d	e	f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisées dans le SFT	
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés fournies		Juste valeur des sûretés reçues	Juste valeur des sûretés fournies
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées		
Liquidités en CHF		9 270		4 340		
Liquidités en monnaies étrangères		346		15 960		
Créances sur la Confédération						
Créances sur les autres États			5 596			
Créances sur des agences gouvernementales						
Obligations d'entreprises			56 784		14 033	1 225 918
Titres de participation						
Autres sûretés						
Total		9 616	62 380	20 300	14 033	1 225 918

Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales (CCR8)

(en milliers de francs)

	a	b
	EAD (post-CRM)	RWA
1 Positions envers des QCCPs (total)		561
2 Positions suite à des transactions avec des QCCPs (sans les marges initiales et les contributions à des fonds de défaillance)	7 250	145
3 - dont dérivés OTC	7 250	145
4 - dont dérivés négociés en Bourse		
7 Marges initiales ségréguées	57 149	
9 Contributions à des fonds de défaillance préfinancées	6 931	139
10 Contributions à des fonds de défaillance non préfinancées	13 862	277

Risque de marché : indications générales (MRA)

La gestion des risques de marché est exposée dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de marché](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque](#).

Une stratégie de placement prudente, qui prévoit des restrictions sur les catégories de placement « actions » et « placements alternatifs », limite les risques de marché dans le portefeuille de la banque. Les emprunts sont soumis à des exigences minimales élevées en matière d'émetteur et de notation.

Risques de marché : exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard (MR1)

(en milliers de francs)

		^a
		RWA
Produits outright		
3	Risque de change	20 221
4	Risque sur matières premières	8 726
Options		
5	Procédure simple	
9	Total	28 947

Risques de taux d'intérêt : objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille de banque (IRRBBA)

Publication d'informations qualitatives

a IRRBB visant à mesurer et à gérer le risque

Il est possible de définir deux types de risque de taux d'intérêt pris en considération dans le cadre de l'*Asset and Liability Management* (ALM) :

- Le risque de révision de taux, qui résulte du décalage temporel (pour les taux fixes) ou de la révision (pour les taux variables) des taux des actifs, des passifs et des positions hors bilan.
- Le risque de base, qui résulte d'une corrélation imparfaite dans l'ajustement des taux reçus et des taux versés sur des instruments différents, dotés sinon de caractéristiques de révision de taux analogues. Lorsque les taux changent, ces différences peuvent entraîner des variations imprévues des marges d'intérêt entre les flux de trésorerie et les bénéfices des créances, des dettes et des instruments du hors bilan à échéances ou à fréquences de révisions de taux identiques.

b Stratégies visant à gérer et à atténuer l'IRRBB

Dans le cadre de la planification à moyen terme approuvée par le Conseil d'administration, la BCBE poursuit l'objectif à long terme d'assurer un revenu net approprié, généré par les intérêts, à travers tous les cycles d'intérêt et de marché. Les transformations d'échéances en rapport avec les affaires bancaires, les besoins de la clientèle et l'évolution du marché s'accompagnent de risques de taux d'intérêt. Le refinancement des prêts à la clientèle par des fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage, de même que la mise en œuvre d'instruments financiers dérivés, permettent de limiter ces risques. Les réserves pour risques bancaires généraux constituent en outre un mécanisme supplémentaire permettant d'étouffer les risques de taux d'intérêt. Le Conseil d'administration autorise les limites pour les instruments financiers (dérivés) à utiliser dans le cadre de l'ALM en vue de restreindre les risques de taux. Il définit la tolérance au risque, dont il est informé une fois par trimestre sur la gestion de cette dernière. La Direction générale établit le budget de risque. Le comité de gestion actif-passif (ALCO : *Asset and Liability Management Committee*) détermine des mesures concernant la gestion du risque de taux (stratégies de couverture). L'unité ALM / Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de taux ainsi que de leur reporting. En outre, elle met en œuvre les mesures définies par l'ALCO et donne l'ordre d'effectuer des opérations sur dérivés. À la demande de l'unité ALM / Treasury, l'unité Négoces conclut des transactions sur dérivés de taux. La réalisation des tests de résistance est du ressort de l'unité ALM / Treasury. La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan. Le changement de comportement en fonction de la variation des taux est reproduit dans un portefeuille de réplification évolutif. Un portefeuille de réplification est un portefeuille de tranches à taux fixe établi sur la base d'une clé de réplification estimée en fonction des produits variables. Plusieurs stratégies de réplification sont évaluées par simulation dynamique ; elles prennent en compte différents scénarios de taux, de volumes et de conditions, qui doivent permettre de déduire des clés de réplification susceptibles de stabiliser la marge d'intérêt des produits variables (critère d'optimisation conforme aux usages en vigueur dans le secteur : minimisation de la volatilité des marges), en accord avec la stratégie d'affaires.

L'unité ALM / Treasury propose des clés de réplcation après avoir examiné les calculs. Elle vérifie chaque année les hypothèses retenues et les scénarios de calcul, et elle décide d'un ajustement éventuel des clés de réplcation. Les calculs sont refaits tous les trois ans au moins. L'ALCO valide les clés de réplcation sur la base des propositions et de l'évaluation indépendante de l'unité Gestion des risques. En cas d'adaptation non prévue des clés de réplcation (p. ex. en présence d'un changement structurel), le Conseil d'administration est informé.

c Périodicité et description des agrégats spécifiques visant à évaluer la sensibilité aux taux

Les indices du risque de taux sont redéfinis chaque mois, principalement sur la base de calculs et de simulations du Δ EVE et du NII.

d Scénarios de choc de taux et de résistance

La BCBE modélise les scénarios suivants :

- Scénarios de choc de taux (calculs Δ EVE) : variation parallèle de ± 150 pdb, *steepener / flattener*, taux d'intérêt à court terme en hausse ou en baisse
- Scénarios de choc (calculs NII) : scénario de base, baisse / hausse des taux, ainsi que d'autres scénarios

Ces scénarios sont décrits dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de taux.

e Hypothèses de modélisation divergentes

S'agissant du Δ EVE, les hypothèses de modélisation utilisées dans le système interne de mesure du risque de taux de la banque ne divergent pas des données figurant au tableau IRRBB1. Concernant le calcul du NII, le scénario de base de la banque ne repose pas sur la simulation d'un bilan constant, mais sur la modélisation d'une évolution des volumes possible (p. ex. déplacement de positions à taux variable vers des positions à taux fixe).

f Moyens de couverture

Le risque de taux résultant d'une transformation d'échéances est limité au moyen de positions à taux fixe et d'instruments financiers dérivés. L'efficacité de la couverture de taux est appréciée de manière prospective pour chaque segment d'échéances, tant au plan des transactions individuelles qu'à celui des portefeuilles. Les valeurs nominales et la modification de la valeur actuelle des dérivés de taux sont alors comparées aux positions du bilan à taux fixe. À cet égard, la BCBE se fonde en particulier sur la sensibilité du moyen de couverture respectif qu'elle met en regard de la sensibilité de l'opération à taux fixe correspondante.

g Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation

Modification de la valeur actuelle des fonds propres (Δ EVE)

1. Les flux de fonds sont présentés en tenant compte des marges de taux.
2. Les flux de fonds permettant de déterminer le Δ EVE sont calculés sur la base de contrats individuels.
3. Les flux de fonds, y compris les marges de taux, sont actualisés sur la base des courbes des swaps indexé au jour le jour (*overnight indexed swap* [OIS]).

4. **Modification des revenus attendus (Δ NII)**

Dans le cadre de la planification annuelle à moyen terme, le bilan de la période planifiée est simulé dans le cadre de différents scénarios. Pour ce faire, on recourt à différentes combinaisons de scénarios de taux, de stratégies commerciales et de comportements de la clientèle. Des hypothèses sur l'évolution de la courbe des taux, les facteurs d'influence et les modèles de volumes et d'échéances sont ainsi formulés. Outre un scénario de base, des scénarios alternatifs ainsi que des simulations de résistance sont modélisés. Le scénario de base et deux scénarios de stress sont recalculés trimestriellement pour l'ensemble de la période de planification. Cette modélisation est décrite dans le Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques de taux.

5. **Positions à taux variable**

La modification de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan. Les contraintes de taux des positions variables sont reproduites dans un portefeuille de réplication évolutif. Un portefeuille de réplication est un portefeuille de tranches à taux fixe établi sur la base d'une clé de réplication estimée en fonction des produits variables. Plusieurs stratégies de réplication sont évaluées par simulation dynamique ; elles prennent en compte différents scénarios de taux, de volumes et de conditions, qui doivent permettre de déduire des clés de réplication susceptibles de stabiliser la marge d'intérêt des produits variables (critère d'optimisation conforme aux usages en vigueur dans le secteur : minimisation de la volatilité des marges), en accord avec la stratégie d'affaires.

6. **Positions comportant des options de remboursement**

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de remboursement liées à des comportements.

7. **Placements à terme**

Au cas où des dépôts à terme seraient retirés de manière anticipée, la valeur du marché s'applique.

8. **Options de taux automatiques**

Les produits de la BCBE ne comprennent aucune position avec options de taux d'intérêt automatique, non liées à des comportements.

9. **Positions en dérivés**

Les dérivés de taux servent à gérer le risque de taux. Aucun nouveau dérivé de taux ne sera conclu dans le cadre du calcul du NII au cours de l'horizon de simulation.

10. **Autres hypothèses**

Dans le cadre de toutes les simulations du NII, il sera veillé à ce que les exigences en matière de LCR soient respectées sur l'ensemble de l'horizon de simulation.

Risques de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et redéfinition des taux (IRRBB A1)

	Volumes en millions de francs		Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non prédéterminées) de la date de redéfinition des taux	
	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie						
Créances sur les banques	27	10	0,19	0,47		
Créances sur la clientèle	1 619	1 318	1,44	1,29		
Hypothèques du marché monétaire	1 436	1 436	0,14	0,14		
Hypothèques à taux fixes	24 311	24 311	3,85	3,85		
Immobilisations financières	2 146	2 063	5,54	5,64		
Autres créances	14		0,01			
Créances découlant de dérivés de taux ¹	1 450	1 450	0,01	0,01		
Engagements envers les banques	1 414	1 395	0,02	0,02		
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	775	771	2,62	2,63		
Obligations de caisse	81	81	3,21	3,21		
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 659	7 659	6,53	6,53		
Autres engagements						
Engagements résultant de dérivés de taux ¹	1 450	1 450	3,57	3,57		
Date de redéfinition du taux non définie						
Créances sur les banques	114	9	0,00	0,00		
Créances sur la clientèle	185	175	2,07	2,05		
Créances hypothécaires à taux variables	417	417	1,85	1,85		
Autres créances à vue						
Engagements à vue sous forme de comptes privés et de comptes courants	14 127	13 653	1,70	1,70		
Autres engagements à vue	56	41	0,00	0,00		
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables, mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	12 364	12 364	2,15	2,15		
Total	69 643	68 602	3,12	3,14		

¹ Total dérivés de taux en portefeuille 1450 millions de francs ; pour des raisons techniques, double affichage du volume des dérivés aussi bien sous créances que sous engagements.

Les valeurs correspondent aux données signalées à la BNS dans le rapport sur le risque de taux.

Risques de taux : informations quantitatives sur la valeur économique des fonds propres et la valeur de rendement (IRRBB1)

(en francs)

Période	Δ EVE (fluctuation de la valeur économique)		Δ NII (fluctuation de la valeur de rendement)	
	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2022	31.12.2021
Hausse parallèle	-155 159 855	-210 061 919	25 354 606	-42 096 934
Baisse parallèle	147 608 946	213 555 161	-10 861 961	191 328 303
Choc dit <i>steepener</i> ¹	-7 380 014	-1 300 233		
Choc dit <i>flattener</i> ²	-26 112 602	-41 506 596		
Hausse des taux à court terme	-69 151 524	-100 193 644		
Baisse des taux à court terme	74 527 031	110 277 017		
Maximum (valeur négative la plus élevée)	-155 159 855	-210 061 919	-10 861 961	-42 096 934

Période	31.12.2022	31.12.2021
Fonds propres de base (Tier 1)	2 649 813 000	2 592 854 000

¹ Baisse des taux d'intérêt à court terme, associée à une hausse des taux d'intérêt à long terme.

² Hausse des taux d'intérêt à court terme, associée à une baisse des taux d'intérêt à long terme.

Δ EVE

Des déplacements parallèles de la courbe des taux entraînent les modifications les plus importantes de la valeur économique des fonds propres. Des variations des taux courts se traduisent par des modifications moins importantes. En raison de la structure actuelle du bilan, un déplacement parallèle vers le haut a l'influence négative la plus élevée sur le produit des intérêts, parce que l'actif est constitué principalement d'hypothèques à taux fixe et le passif, de dépôts variables de la clientèle.

Δ NII

Un déplacement parallèle vers le haut génère un meilleur résultat, car les produits supplémentaires issus des liquidités et des prêts compensent largement les charges supplémentaires générées par les dépôts variables de la clientèle. Un déplacement parallèle vers le bas aboutit à un résultat plus faible, car si la Banque nationale suisse (BNS) abaisse son taux de 1,5 %, à 0,5 %, des conditions négatives ne sont pas appliquées sur les dépôts de la clientèle dans le cadre de la simulation.

Risques opérationnels : indications générales (ORA)

Stratégie, procédures et organisation relatives à la gestion des risques opérationnels

La stratégie, les procédures et l'organisation relatives à la gestion des risques opérationnels sont décrites dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Risques opérationnels](#) et dans le [Rapport de gestion > Annexe au compte de résultat > Compétences](#). La BCBE applique, pour le calcul des fonds propres, l'approche de l'indicateur de base.

Gouvernance d'entreprise (Annexe 4)

Les informations relatives à la gouvernance d'entreprise sont contenues dans le [Rapport de gestion > Gouvernance d'entreprise](#).

